

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 mai 1999

Étaient présents:

parmi les enseignants du collège A

Melle Mignon
MM Defossez, Desmuliers, Linditch

parmi les enseignants du collège B

Mmes Kras, Morgand
MM Dubaele, Hanna, Loquet Mauroy

parmi les personnalités extérieures

Mme Adam

parmi les AITOSS

Melle Doyelle, Mme Tollenaers

parmi les étudiants:

Collège Droit: Melles Courivaud, Fromont, Hivet, Marcoux
MM Morello, Lepoutre
Collège Gestion: MM Renaux, Stoilov
Collège Économie: MM DI Giovanni, Doucement

Membre invité

Mme Li Crapi

Avaient donné pouvoir:

M. Loiseau à M. Defossez
M. Starzenski à Melle Mignon
MM Demuynck et Lefebvre à Mme Adam

Excusés:

MM. Angue, Dehant, Potier, Wiart

Monsieur Defossez, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil.
Le premier point de l'ordre du jour concerne l'approbation du compte-rendu du dernier conseil. Aucune observation particulière n'étant émise, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Le second point de l'ordre du jour consiste en la désignation de la personnalité extérieure élue à titre personnel.
M. Loquet annonce qu'il a contacté M. Masse Directeur du réseau des caisses d'épargne des pays du Hainaut. Ce dernier lui a fait part de son acceptation de siéger au conseil de la FDEG. M. Defossez propose la nomination de M. Masse aux membres du conseil. Cette nomination est approuvée à l'unanimité.
S'agissant du représentant du conseil régional, M. Defossez donne lecture d'un courrier de M. Frimat.
Celui-ci nous fait part de la décision de l'assemblée régionale de laisser aux UFR l'initiative de proposer la nomination du Conseiller régional de leur choix.
Une discussion s'instaure entre les membres du conseil et M. Loquet énonce la possibilité de solliciter Mme Létard élue au conseil régional et ancienne étudiante du DESS Développement local et économie solidaire.

Après consultation des membres du conseil, M. Defossez propose la candidature de Mme Létard. Celle-ci est approuvée à l'unanimité. M. Loquet prendra contact avec elle pour lui faire part de cette proposition.

M Defossez aborde à présent la question de la modification de certains règlements d'examen.

En droit: une malfaçon existe dans la maquette de la licence en matière de droit social qui se décompose en droit du travail et en droit de la sécurité sociale.

Ces matières sont rangées sur deux semestres:

-1er semestre: droit du contrat de travail

2ème semestre: relations collectives de travail et dt de la sécurité sociale. L'étude du droit du travail déborde donc sur le second semestre.

Or sur la maquette, les relations collectives de travail ne sont pas indiquées. Il faut donc modifier les intitulés des cours pour établir l'existence de cet enseignement.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

La question du rattrapage des épreuves collectives de TD est maintenant évoquée.

La note de TD comprend ou peut comprendre des exercices collectifs. Le problème survient lorsqu'un étudiant est absent. Auparavant, les absences aux partiels étaient gérées par les secrétariats qui organisaient les épreuves communes de rattrapage. Aujourd'hui, il n'y a plus de partiels communs, les exercices étant organisés à l'initiative de chaque chargé de TD. L'Administration ne fixe donc plus d'épreuves communes de rattrapage.

M. Defossez propose de ce fait que les certificats médicaux justifiant les absences soient visés et appréciés par les enseignants qui décideront eux-mêmes d'accorder au cas par cas le bénéfice d'une épreuve de rattrapage.

La modification suivante dans le domaine des règlements d'examen, concerne les maquettes de maîtrise d'économie-gestion. M. Hanna présente et commente la version définitive des maquettes de maîtrise en économie gestion et économie industrielle

Parmi les changements on note que les cours de tronc commun de théories modernes de la firme et de théories économiques contemporaines sont permutés. En économie gestion, les cours de management des ressources humaines, Unité 6 et de marketing stratégique, Unité 7, passent à 30h au lieu de 25. En économie industrielle, un nouveau cours de 30h apparaît qui se substitue à l'ancien cours intitulé: entreprises et formes d'organisation. Le volume horaire global des maquettes est inchangé.

Le Conseil approuve ces modifications ainsi que les coefficients des matières et des unités.

Avant d'entamer l'examen du compte financier, M. Defossez soumet au conseil les deux points suivants:

- une demande de subvention émanant de l'association jurisclub: le conseil se prononce à l'unanimité pour allouer une subvention de 3000F.
- le versement de primes pour charges administratives aux enseignants responsables d'une ou plusieurs années d'études:

Une prime de 2500f est allouée aux responsables pédagogique d'une année et une prime d'un montant de 5000f aux responsables de cycles et aux directeurs de département.

Ces primes étant partiellement prises en charge sur le budget général, la Faculté ne supporte au total qu'une dépense de 10000F.

Ces primes sont adoptées à l'unanimité.

M Defossez en arrive maintenant au point de l'ordre du jour qui concerne les questions financières. Il remarque que le compte financier est fictif car il concerne une unité budgétaire qui n'existe plus. Il commente brièvement les résultats 1998 expliquant que le déficit constaté est dû aux investissements. Le Ministère en 1998 n'a en effet pas versé de subvention d'équipement. Malgré ces circonstances, les réserves de la FDEG sont

passées de 1,8MF à 1,7MF. Il faut à présent décider de l'affectation de ces 1,7MF et les répartir entre la FDEG, l'IAE, et la Formation continue de l'IAE, centres de responsabilités qui constituaient l'ancienne unité budgétaire 908.

M. Defossez expose rapidement les résultats du calcul d'affectation des réserves et soumet à l'approbation du conseil les montants respectifs alloués à chacun. La séparation entre la FDEG et l'IAE est désormais définitive. Cette répartition est adoptée.

Trois DBM sont ensuite soumises à l'approbation du conseil; une DBM de régularisation, une DBM de rattachement d'un montant de 333.942F et une DBM de report de 374.333F. Ces DDM sont votées à l'unanimité.

La modification des statuts de la FDEG suite à la séparation de l'IAE constitue le point suivant de l'ordre du jour.

Les principales modifications sont les suivantes:

1) modification de la composition du conseil concernant les représentants étudiants: les collèges gestion et économie sont regroupés et la représentation passe à 7 membres pour le collège droit et à 3 membres pour le collège eco gestion.

S'agissant des personnalités extérieures, le représentant des experts comptables est remplacé par le représentant du conseil de l'ordre des notaires et le représentant de l'association MPI par celui de l'ordre des huissiers.

Le Directeur prend le titre de Doyen et est assisté de deux directeurs adjoints qui prennent le titre de Vice-Doyen; l'un chargé des affaires générales, l'autre d'un département de l'institut.

La commission de la vie associative est supprimée. Le conseil peut décider de la création de commissions ad hoc qui pourront entendre à titre consultatif des personnes qui n'en sont pas membres.

Deux départements internes de formation et de recherche sont créés en droit et en économie gestion. Ces départements sont administrés par un bureau composé des responsables pédagogiques du directeur ou du directeur-adjoint concerné.

Une discussion s'établit entre les membres du conseil. M. Defossez explique que pour la direction, la structure envisagée est de concilier unité et diversité. Il est souhaitable de conserver un conseil unique et un ordonnateur unique et de ne pas évoluer vers une structure fédérale en créant des chefs de départements.

Ce projet mis aux voix est adopté à la majorité des deux tiers.

M. Defossez soumet à présent aux membres du conseil la proposition de calendrier 99/2000. Le souhait du CEVU d'une harmonisation des vacances d'hiver pour toutes les composantes sur la première semaine de la zone B n'est pas retenue par la FDEG. En effet, l'IAE ayant également choisi la seconde semaine, il paraît plus judicieux que sur le site des tertiales la période choisie soit identique. De plus, le second semestre à la FDEG débutant le 7 février, il n'est pas envisageable d'interrompre les cours une semaine après la rentrée.

Le calendrier est voté à l'unanimité.

la question suivante soumise à l'approbation des conseillers est celle des ECTS. Ce système permet de comparer les enseignements dispensés dans les établissements supérieurs à travers l'Europe. Chacune des matières des diplômes de la FDEF a été convertie en points ECTS. Une année complète équivaut à 60 crédits et un semestre à 30.

Cette procédure permet de valider tout à fait objectivement les résultats obtenus par les étudiants ayant suivi un ou plusieurs enseignements dans une université européenne.

L'évaluation en crédits ECTS pour tous les diplômes de la FDEG est adoptée à l'unanimité.

M. Defossez passe la parole à Mme Kras qui souhaite intervenir à propos du stage en licence éco-gestion. Les étudiants sont en stage six semaines entre la mi-juin et le début octobre. A cette époque de l'année, les étudiants ne connaissent pas encore les résultats de seconde session de la licence. S'ils sont amenés à redoubler et à condition d'en faire la demande dans les deux semaines suivant la rentrée, ils seront autorisés à soutenir leur mémoire de stage en décembre comme s'ils étaient en maîtrise. La validation ne s'effectuera cependant qu'en maîtrise. La note obtenue sera conservée au maximum trois ans. Cette proposition est adoptée.

Dans le chapitre questions diverses, Mme Morgand évoque quelques difficultés administratives liées à la constitution des groupes de TD en langues.

Une discussion est lancée sur la question des langues facultatives. Il semblerait que la gestion administrative de certains groupes de TD soit devenue compliquée du fait que certains étudiants choisissent une langue en matière facultative.

Après discussion, il apparaît qu'il serait peut-être judicieux de gérer les étudiants ayant choisi une langue facultative de la même façon que ceux inscrits en sport ou à l'ICU. Il leur appartiendrait de se faire connaître auprès de l'enseignant et de s'intégrer au groupe de TD correspondant à leur niveau et à leur choix. En fin d'année, l'étudiant remettra à l'administration la fiche d'évaluation complétée par l'enseignant. Cette solution pourrait être expérimentée à la prochaine rentrée.

L'idée de la suppression de l'étude des langues en général est un instant émise comme solution radicale aux problèmes administratifs par certains enseignants. M Defossez intervient et signale que cela n'est absolument pas envisageable étant donné le besoin diversifié des langues en DESS. De même, il n'est pas favorable à la suppression des langues débutant proposée par d'aucuns, car ceci induirait la prédominance de l'anglais et serait à court terme préjudiciable au français lui-même.

L'étude facultative de toutes les langues débutant est également écartée car cela équivaldrait à très court terme à la disparition pure et simple de celles ci.

Concernant l'étude des langues en débutant, deux niveaux suffisent. Par ailleurs, il ne sera plus permis à un étudiant de changer de langue (débutant ou non) en cours de cycle d'études. Cette disposition avait déjà fait l'objet d'une circulaire dans ce sens mais n'avait pas toujours été respectée. Elle est aujourd'hui rappelée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.